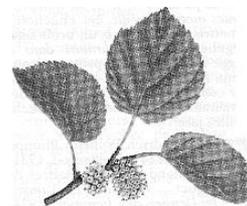


ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE

- Adresse Web ; <http://adev06.org>.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 12 mai 2012, salle A. Escoffier à VILLENEUVE LOUBET.

Rappel de l'Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée 2010-2011.
2. Composition du bureau de séance.
3. Rapport moral, présenté par le Président M. Serge JOVER.
4. Rapport financier, présenté par le Trésorier M. Jean Pierre PIVERT.
5. Vote du quitus au Conseil d'Administration.
6. Projets pour l'année 2012-2013.
7. Elections au Conseil d'Administration.
8. Questions diverses.

Sont présents ou représentés : 38 présents et 40 représentés sur 160 adhérents.

La séance peut donc débuter. Elle est ouverte à 10h10.

1 – Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée 2010-2011.

Ce P.V. a été diffusé sur le site de l'ADEV. Y a-t-il des oppositions ou des commentaires?

Pas d'opposition à la rédaction de ce Procès Verbal, il est adopté à l'unanimité.

2 - Composition du bureau de séance.

Il est proposé que : M. Serge JOVER assure la présidence de séance, le secrétariat soit assuré par M. Michel LABARTHE, le rôle d'assesseurs soit confié à Mme Monique CONSTANT et M. Denis BATOZ, qui l'acceptent. Cette motion est soumise au vote.

Pas d'opposition à la composition de ce Bureau de séance, elle est adoptée à l'unanimité.

3 - Rapport moral, présenté par le Président M. Serge JOVER.

En premier lieu, l'Orateur tient à remercier les membres de l'association et les personnalités présentes :

M. Laurent COLLIN adjoint au Maire de Villeneuve Loubet, M. BOSSARD adjoint, représentant M. le Sénateur-Maire de Valbonne, Robert CHIGNOLI, membre du Conseil Municipal de Villeneuve, M. Christian MANGAN Expert Géologue
Et les représentants des associations : Mmes Brigitte GOUMANEL de CADDE 06 et M. CLEMENT.

Il informe l'assistance que nous attendons M. le Député Lionnel LUCA, et M. le Maire de Villeneuve Loubet, Richard CAMOU.

Le rapport moral portera sur les points suivants :

1. Décharge de la Glacière
2. Carrière de la Roque
3. Projet LGV Paca
4. Autres actions

3 -1- Décharge de la Glacière.

Une photo montre le site, pas encore très végétalisé, les plantations sur remblai de terre végétale sont prévues fin 3^e Trimestre 2012. Les associations membres de la CLIS ont reçu un courrier recommandé contenant une « proposition d'arrêté final de la décharge de La Glacière », afin qu'elles donnent leur avis (document 51 pages). En première lecture, alors qu'un recours est latent concernant l'évaporateur de lixiviats, la proposition indique que le fonctionnement de cet évaporateur continue !

Les Recours en attente :

Ra – BG Vap et lixiviats.

Après cinq ans d'activité illégale, M. le Préfet avait régularisé l'installation du BG Vap. Le recours « au fond » est déposé en Août 2004, le jugement rendu en décembre 2010 : l'arrêté préfectoral autorisant le fonctionnement de cet appareil est « annulé », le Tribunal ordonne l'arrêt de l'évaporateur de lixiviats, et l'Etat est condamné à verser 700€ à l'ADEV.

Pourtant, le BG Vap continue de fonctionner sans autorisation. Les différentes procédures bafouent les décisions de justice. L'ADEV donnera un avis favorable au processus permettant de récupérer les biogaz (sans BG Vap sur le site) pour produire de l'électricité. Veolia s'engage à minimiser toutes les nuisances. Le permis de construire est en instruction.

Rb – Incendie 5 juillet 2005.

Le Tribunal de Grande Instance conclut à un non-lieu : manque de preuves, les arguments énoncés n'étant que des hypothèses. En effet, tout laisse supposer qu'une fusée enflammée a franchi la clôture de la décharge et mis le feu à la garrigue (cent hectares), mais la fusée n'a pas été retrouvée, donc pas de preuve ! Les enquêtes ont eu lieu en 2009/ 2010. En 2005, aucune recherche.

Ces actions des Associations n'ont pas été inutiles, car des précautions beaucoup plus importantes ont été mises en œuvre par Véolia.

Questions ? Un participant demande des précisions sur la hauteur des installations de récupération des biogaz.

En principe, petite hauteur, ne sera pas visible. Il faut attendre la sortie du dossier de l'instruction, car aujourd'hui le dossier n'est pas encore consultable, il le sera après passage en « Commission des sites ». L'adjoint au Maire confirme.

3 –2- Carrière de la Roque-Décharge de déchets inertes.

De nombreux camions, immatriculés à Monaco, passent près du village tout au long de la journée, transportent les déblais de terrassement du Grand Stade de Nice pour les déverser à la carrière de la Roque destinée à recevoir des déchets inertes.

Pendant des années la présence des mâchefers (déchets non inertes, INTERDITS) qui y étaient déposés a été cachée.

Lorsque l'Etat a pris un arrêté autorisant le dépôt de déchets inertes, nous avons pris contact avec le Préfet M. Francis LAMY, qui s'est engagé à enlever tous les déchets non inertes comme le prévoyait l'arrêté. Quand il s'est rendu compte qu'il s'agissait de **deux millions de tonnes**, il devenait impossible de les enlever. Ainsi, on continue de recouvrir ces mâchefers avec les déblais.

05 février 2010 : première réunion du comité de suivi ; 08 septembre 2010 : deuxième réunion de ce même comité.

Depuis plus rien, mais un nouveau préfet et une nouvelle sous-préfète, et aucune réponse à nos demandes.

Les recours en attente :

Ra – Recours sur le fond du 20 avril 2010 – en cours d'instruction.

Rb – Recours sur le fond du 21 janvier 2011 subordonné à la présentation du PV d'infraction dressé par le Maire de Roquefort, que celui-ci refuse de fournir à l'ADEV. Le Tribunal Administratif fournit le P.V. à l'ADEV, prononce un non-lieu car le PV a été fourni. Toutes les promesses de soutien, de questions au parlement sont restées lettres mortes, « secret-défense » respecté. Rien ne bouge.

Questions ? Pas de question particulière.

3 – 3- Projet LGV Paca.

En 2005, l'enquête publique concluait à l'absolue nécessité d'une LGV dans la région PACA. Objectif : relier Nice à Marseille en UNE HEURE. La concertation récente animée par RFF de septembre 2011 à janvier 2012 a « proposé » 3 fuseaux de passage, en délimitant les zones de passage aérien, passage en tunnel, passage dont l'insertion est indéterminée. De Valbonne à Villeneuve l'insertion est « indéterminée » ; à Cagnes le passage se fera « en tunnel ». Il faut savoir que tous les acteurs de la concertation ont été mis sur la touche ; les Maires des communes concernées par le tracé des Bouches du Rhône, du Var, ont été contactés. Vraisemblablement, il en a été de même dans les Alpes Maritimes, mais il règne sur cette information un « secret défense ».

Pour donner la mesure d'un chantier de LGV (emprise de plusieurs centaines de mètres), une vidéo d'un chantier LGV est projetée.

La décision du choix du fuseau retenu sera prononcée en juin 2012. Elle revient au Comité de Pilotage (COFIL) dont les membres sont les Présidents de Région, de Communautés d'Agglomération de Marseille, Aix, Nice, et des représentants des conseils généraux, préfectures....sous le contrôle du préfet de région. Tous les membres de ce Comité sont favorables au projet LGV Paca.

L'ADEV a participé à ces réunions publiques, est intervenue. Les comptes-rendus sont enregistrés dans des Verbatim consultables.

Une réunion publique s'est tenue le 13 mars 2012 à Villeneuve Loubet, organisée par les Associations ADEV et LEI GRANOUIE, avec le soutien de la Coordination Régionale « NON LGV PACA » (Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var), pour informer des nuisances du projet.

L'ensemble des Elus, en particulier le député Lionnel LUCA, le Maire Richard CAMOU, sont unanimement CONTRE LE PASSAGE EN AERIEN. Le problème : dans le compte-rendu final du COFIL du 22 décembre 2012, pas un seul mot sur le passage en souterrain de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. A la première question posée à la réunion publique de Menton, « pourquoi soutenez-vous qu'il y a consensus ? » RFF répond « il y a consensus, tous les Elus des Alpes Maritimes sont pour la LGV ». A la seconde question « Avez-vous répondu favorablement à la demande des Elus de traverser la CASA en tunnel ? » RFF répond « nous n'avons pas dit cela ». Par courrier, M. LEONETTI demande au Préfet de Région de bien vouloir compléter le compte-rendu du COFIL par la demande expresse des Elus : traverser la CASA en tunnel. Aucune réponse à ce jour

Impacts sur Villeneuve Loubet :

I-1- Problème essentiel : traverser le Loup en tunnel, c'est-à-dire franchir les nappes phréatiques des Ferrayonnes et de Tines qui alimentent en eau potable les communes de Villeneuve et Cagnes ouest. Techniquement, on sait faire, le risque réside dans le déplacement de ces nappes et la cessation potentielle de puisage de l'eau domestique donc plus d'eau dans la commune.

I-2- Pour avancer dans l'étude de ces risques avec M. MANGAN, l'ADEV a écrit à RFF en février 2012 pour demander les coupes et profils du tracé au voisinage du Loup. Réponse : « l'étude de faisabilité est en cours, les résultats non encore connus ». Les appels d'offre pour les études de sol ont été lancés en Avril 2012, ces études ne seront pas terminées en juin et cependant le COFIL donnera son choix de fuseau. Les documents des investigations géotechniques de RFF prévoient neuf forages, quasiment alignés, ce qui laisse supposer que le tracé définitif est connu dans le fuseau médian, avec une intensité de risque « importante » ; que vraisemblablement RFF ne prendra pas, tout anticipe donc un franchissement aérien du Loup.

M. JOVER passe la parole à M. MANGAN, expert géologue, pour préciser certaines données techniques.

M. MANGAN prend la parole pour un exposé technique sur les contraintes géologiques et de surface, et les contraintes de l'ouvrage de pente, de courbure, de diamètre du tube pour recevoir 2 voies, soit environ 15 mètres, qui guident les projeteurs dans leurs décisions. Il souligne l'incohérence entre l'avancement de l'étude et la proximité de la date du choix, avec les réponses de RFF à nos questions. Les neuf forages objets de l'appel d'offre, en des lieux parfaitement connus des géologues, d'un maillage hasardeux, semblent destinés à satisfaire plus des besoins règlementaires administratifs que des besoins techniques.

Toute expertise (demandée par la CASA) n'est possible que si l'on connaît les profils en long du tracé, ce que RFF refuse de fournir, arguant qu'ils ne sont pas connus, ce qui est incohérent. Il est difficile de faire confiance à RFF qui éloigne les acteurs de la concertation. L'Assistance applaudit à cet argumentaire.

I-3- Sur la procédure, l'exemple de l'Arrêté Préfectoral de Sursis à Statuer concernant la LGV Pays Basque est éloquent. Dès que le choix du fuseau, de 1000m de large, a été signé par l'Etat, le Préfet a gelé les constructions, travaux, sur la totalité du territoire concerné pour 10 ans. Donc pour nous les dates importantes à retenir :

- Juin 2012 : choix du tracé préférentiel RFF par le COPIL
- Juin 2012 : Approbation Ministérielle.
- 3Trim 2012 : Arrêté de Sursis à Statuer.
- 3Trim 2012 à 4Trim2013 : Etudes d'approfondissement.
- 2014 : Préparation Enquête Publique.
- 2015 : Déclaration d'Utilité Publique.

I-4- Sur le coût des travaux : Prévu en 2006, 5 à 7 milliards d'€ ; estimé aujourd'hui 20 milliards d'€ ; pour l'objectif : « gagner quelques dizaines de minutes sur deux heures (actuellement) de parcours entre Marseille et Nice » ; quel coût à la fin des travaux ?

I-5- Sur l'écologie : nuisances sonores et visuelles ; dégradation de notre qualité de vie ; des nuisances définitives, « à vie ».

Les candidats à l'élection Présidentielle ont été consultés par la Coordination. Cinq ont répondu : Mme JOLY s'oppose ; Mme LE PEN s'oppose ; M. DUPONT AIGNAN s'oppose ; M. SARKOZY prend acte ; M. HOLLANDE connaît les éléments, ne donne pas de réponse. Les tracés sont évidemment subordonnés au choix des sites retenus pour les gares. Le choix du pôle multimodal de Nice-St Augustin conditionne la détermination des fuseaux qui passent immanquablement par Villeneuve. Ce choix n'est le résultat d'aucune concertation, mais un choix politique préconçu. Le choix d'une gare à Nice-St Isidore modifierait complètement la donne et estomperait quantité de difficultés, une telle proposition est naturellement « hors-jeu » actuellement, mais n'est pas dénuée de fondements.

En conclusion.

1. La LGV Paca n'a pas vocation de ligne mixte, n'apportera aucune amélioration au trafic routier, n'est pas « un plus » .
2. Ce projet n'apporte rien au réseau régional actuel, n'est pas destiné aux riverains travaillant dans la région.
3. La durée de parcours Nice Marseille (2h10mn) sera de 1h40mn : gain 30 minutes. Mérite-t-il une dépense de 20 milliards ?
4. Ce coût sera financé par l'impôt des contribuables des Alpes Maritimes, pour une ligne qui ne leur est pas destinée.
5. De surcroît, cette LGV lui apporte des nuisances sans précédents dans la région Paca, un désastre écologique.
6. Pour toutes ces raisons nous disons « Non à la LGV ».

M. JOVER termine en remerciant M. le Député Lionnel LUCA, de s'être engagé, lors de la Réunion Publique du 13 mars, contre le projet LGV, et s'adressant à M. le Maire Richard CAMOU, espère qu'il nous rejoindra dans ce combat avant qu'il ne soit trop tard.

M. JOVER remercie l'assistance de son attention pendant l'exposé de ce rapport moral.

Le mot de M. le Maire Richard CAMOU :

Très étonné des propos de M. JOVER, M. CAMOU veut lever l'ambiguïté qui semble s'installer, rappelle qu'il a dit et répété, que la CASA a dit et répété : « Pas de LGV si elle n'est pas en souterrain », rappelle qu'il est sur le même chemin depuis le début. Sur ce même problème, il faut constater que nous sommes face à un problème Politique : les responsables des deux extrémités du parcours, Nice par son Maire (président de l'Agglomération de Commune) et Marseille par le Président du Conseil Régional (et du maire, qu'il oublie de mentionner comme celui de Toulon), sont favorables à ce projet, ils sont le bras armé de l'Etat, RFF n'est que l'exécutant. De plus, les propos des Elus « Tout le monde s'en fout », autant les citoyens que les Elus ont été manipulés. A ce problème politique nous devons trouver une solution politique : un projet qui ferait passer tout ce qui est au-dessus (transport passagers, marchandises, et, pourquoi pas, automobiles...) au-dessous, supprimant cette meurtrissure que constitue la voie ferrée, recevrait l'accord de tous pour retrouver notre espace littoral. **Il est impensable de passer en aérien.** Il faudra bien régler le problème de la circulation dans notre secteur. Les Elus et les mouvements Associatifs sont dans le même combat, non pas contre RFF mais contre l'Etat et ses procédures contraignantes et irréversibles par le fait politique.

Interventions de l'assistance :

- Il y a eu censure dans les verbatim, des propos évoqués en concertation ne sont pas consignés.

- Question à M. le Maire : quels sont les moyens d'action de Elus ? Rép : nous devons attendre que soit déclenchée l'enquête publique, et lorsque l'enquête sera déclenchée, il sera trop tard. C'est la manipulation et le piège dont nous évoquons les effets tout à l'heure.

Le mot de M. le Député Lionnel LUCA :

Comme à chaque réunion, réitère sa position. Comme il l'a déjà dit, il ne pense que du mal de RFF ; en son temps il s'est opposé à la 3ème voie, et elle s'est faite ; il existe un projet RFF, tout souterrain, 4 tubes, coût 15 milliards d'€, reste dans les cartons (permettrait de reconquérir le bord de mer en voie de promenade et transport doux) ; pour ce qui concerne la LGV la solution est le souterrain : pas de souterrain, pas de LGV ; le seul intérêt de la LGV Paca eut été une gare modale à Sophia Antipolis pour favoriser les échanges de travail et éviter les transferts Nice Aéroport et les encombrements ; en résumé pour être clair : en souterrain, pourquoi pas, mais non au gain de 5 minutes pour la traversée des A-M, non au coût exorbitant, non à la LGV.

M. JOVER poursuit : nous sommes tous d'accord, nous devons nous mobiliser avant que l'Etat ait donné son feu vert au fuseau, une manifestation de refus est organisée par la coordination à Toulon le 02 juin 2012.

3 – 4- Autres actions.

Eau potable à Villeneuve Loubet : nous mesurons régulièrement la conductivité de l'eau de la Commune, (indication sur la qualité).

Participations aux différentes instances :

- aux C.L.I.S. de La Glacière et du Jas de Madame
- aux réunions de Service Public du 3C de la Commune (Conseil Consultatif Citoyen)

- aux réunions de travail du PEDMA-CG 06 ?
- aux travaux du Conseil de Développement de la CASA

L' ADEV remercie la Mairie de Villeneuve Loubet pour son soutien dans nos actions.

Le rapport moral est mis au vote :

Pas d'opposition, pas d'abstention, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

4 - Rapport financier, présenté par le Trésorier M. Jean Pierre PIVERT.

Il expose les comptes de gestion de l'exercice écoulé, présentés à notre Commissaire aux Comptes Mme Catherine PIGAGLIO, vérifiés et approuvés en avril 2012. Le compte de résultat fait apparaître :

- Les recettes ont été de 6396€ : cotisations-3160€, dons-2533€, subvention Mairie-500€, produits financiers-203€.
- Les dépenses ont été de 5979€, faisant apparaître un bénéfice de 417€.
- La Trésorerie au 31 décembre 2011 fait état d'actifs disponibles pour 13 415,40€ dont 12 869,30€ sur livrets.
- Budget prévisionnel pour l'exercice prochain : recettes-10 000€, dépenses-10 440€, soit un déficit de 440€

5 - Le rapport financier est soumis au vote.

Pas d'opposition, pas d'abstention, quitus est donné au rapport financier à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration demande quitus pour sa gestion de l'exercice 2011

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

6 – Projets pour l'année 2013-2013.

- Décharge de La Glacière : réaménagement, protection du milieu naturel, procès en appel pour BG vap
- Carrière de La Roque : continuer nos actions, procédures judiciaires, relance des Elus et de l'Etat
- LGV Paca : avec la coordination « non LGV Paca », Lou Granouïé, et les Elus, opposition au projet LGV Paca
- Manifestation du 02 juin 2012 à Toulon
- Envoi de courriers aux Candidats aux Elections Législatives
- Projet « parc à vélos » (40 000 € disponibles) : révision afin de rester dans les compétences du C.G.
- Lutte contre les inondations : création d'un groupe de travail, en collaboration avec Mairie, Casa,.....
- Mise en place de contrôles : de l'air, de l'eau, du bruit, de la radioactivité
- Gaz de schiste : rester vigilant
- Oui aux énergies renouvelables, non à l'évaporateur de lixiviats
- Poursuivre le partenariat avec la Mairie

7 – Elections au Conseil d'Administration.

Nous avons été attristés par le décès de Michel Kartavtseff, dont le Président fit son éloge. Nous déplorons également l'indisponibilité pour raison professionnelle de M. Charlie Rebbah et le départ de Gérard Soury en Normandie, ces deux membres quittent le Conseil d'Administration.

Qui est candidat ? Personne, nous chercherons.

8 – Questions diverses.

- Le décret du 12 juillet 2012 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement impose un minimum de 2000 adhérents. L'ADEV risque de perdre son agrément en juin 2013. Nous ferons tout pour faire annuler ce décret.
- Projet « Parc à vélos » : dès l'accord du Conseil Général, nous nous rapprochons des services de M. le Maire
- Inondations : après la visualisation d'une vidéo sur les inondations de l'automne à Villeneuve, M. JOVER donne des informations de la NASA sur l'état prospectif d'évolution du climat. Dans cette perspective, l'ADEV crée un groupe de travail spécifique.
- M. le Maire prend la parole pour indiquer que la Mairie travaille ce sujet, est inscrite au PAPI (Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations), propose que nous unissions nos énergies. Nous prendrons rendez-vous pour travailler ensemble.
- l'ADEV n'a pas d'opposition sur les projets d'énergie renouvelable.
- Gaz de schiste : légalement la propriété du sous-sol revient à l'Etat. Donc, vigilance sur ces potentialités aux limites du Village.
- Une participante évoque le risque endémique du aux moustiques tigres en particulier, EVITER LES EAUX STAGNANTES.

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. JOVER adresse un merci à tous les participants et les invite à un pot de l'amitié.

La séance est levée vers 12h30.

Fait à Villeneuve Loubet, le samedi 12 mai 2012

Le Président de séance :	Le Secrétaire de séance :	Les assesseurs :
Serge JOVER	Michel LABARTHE	Monique CONSTANT, Denis BATOZ